

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance générale Du 5 juillet 2021

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

A une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce cinquième jour du mois de juillet deux mille-vingt-un, à laquelle séance sont présents :

Présents : Monsieur Alexandre Girard, maire
 Madame Donatha Lajoie, Conseillère
 Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller
 Monsieur Raphaël Girard, Conseiller
 Madame Isabelle Vézina, Conseillère
 Monsieur Antoine Boutet Berthiaume, Conseiller

Absent : Madame Danye Simard, conseillère

Assiste également à la séance par voie de téléconférence Marcelle Pedneault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 740-2021 du 23 juin 2021 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale, secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présent

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par voie de téléconférence.

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière vont y participer.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2. CONSTATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux du 7 et 9 juin 2021;
5. Renouvellement de la cotisation à l'association des personnes handicapées de Charlevoix Inc.;
6. Dérogation mineure de M. Sylvain Boudreault;
7. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires;
8. Adoption du règlement #228-90 modifiant le règlement général #228-23 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
9. Étalonnage de la sonde des étangs et l'étalonnage du canal bolus et nettoyage des quenouilles;
10. Information pour le Cellulaire pour l'employé;
11. Préposé à l'entretien du camp de jour;
12. Séance du conseil en présence du public;
13. Réouverture du bureau municipal au public;
14. Varia a) achat de module de skate parc;
15. Comptes à ratifier de juin 2021;
16. Comptes à payer de juin 2021;
17. Salaires du mois de juin 2021;
18. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
19. Période de questions allouée aux contribuables;
20. Levée de l'assemblée;

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2021-07-4544

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des membres des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2020

RÉSOLUTION 2021-07-4545

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 7 juin 2021 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5. RENOUELEMENT DE LA COTISATION A L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX INC

RÉSOLUTION 2021-07-4546

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de la cotisation de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix pour 2021-2021;

CONSIDÉRANT un coût de 25\$ pour la cotisation annuelle;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De payer la cotisation annuelle de 25\$ à l'association des personnes handicapées de Charlevoix Inc et d'autoriser le paiement.

6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE LE LOTISSEMENT D'UN LOT NON CONFORME SUR LE LOT 6 054472 DE LA RUE NOTRE-DAME

RÉSOLUTION 2021-07-4547

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée le 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié en date du 18 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de permettre le lotissement de terrains ayant une profondeur de 40 mètres alors que le Règlement de lotissement numéro 228-36 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts prescrit, pour un terrain partiellement desservi et à proximité d'un cours d'eau, une profondeur minimale de 75 mètres;

CONSIDÉRANT que cette dérogation mineure concerne des terrains situés sur une partie du lot 6 054 472 (anciennement le lot 120-P), situé du côté nord de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot est situé dans un îlot de consolidation, lequel possède une profondeur de 40 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il ne serait pas possible pour le demandeur d'obtenir un permis de lotissement afin de construire une résidence dans cet îlot sans déroger à la profondeur minimale requise;

CONSIDÉRANT que le terrain résultant de l'opération cadastrale serait conforme au niveau de sa largeur et de sa superficie;

CONSIDÉRANT que le terrain projeté suivant l'opération cadastrale aurait une superficie suffisante afin d'accueillir la résidence et son système d'évacuation et de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la dérogation est considérée comme étant mineures;

CONSIDÉRANT que cette opération ne causerait pas de préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation tel que déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la propriété située dans la rue Notre-Dame, sur une partie du lot 6 054 472 du Cadastre du Québec afin de permettre le lotissement d'un terrain dans l'îlot de consolidation ayant une profondeur de 40 mètres alors que le Règlement de lotissement 228-36 prescrit une profondeur minimale de 75 mètres pour un lot partiellement desservi à proximité d'un cours d'eau.

7-PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

RÉSOLUTION 2021-07-4548

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I et/ou de pompiers pour le programme pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix Est.

**8- ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-90 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT GÉNÉRAL #228-23 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS**

RÉSOLUTION 2021-07-4549

Il est proposé par le conseiller par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement #228-90 modifiant le règlement général #228-23 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

**9- ÉTALONNAGE DE LA SONDE DES ÉTANGS ET L'ÉTALONNAGE DU
CANAL BOLUS ET FAIRE LE NETTOYAGE DES QUENOUILLES**

RÉSOLUTION 2021-07-4550

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De procéder à l'étalonnage de la sonde des étangs et l'étalonnage du canal Bolus et faire le nettoyage des quenouilles dans les 3 étangs par l'entreprise Joseph-Aimé Gagnon.

10 – ACHAT D'UN CELLULAIRE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 2021-07-4551

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'un cellulaire iPhone SE 2020 64GB au coût de 0\$ avec contrat de 3 ans. Le forfait Voix et données au coût de 46,50\$ par mois inclura 5Go de données.

11-PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DU CAMP DE JOUR

Ce point est reporté

12- SÉANCES DU CONSEIL EN PRÉSENCE DU PUBLIC

RÉSOLUTION 2021-07-4553

CONCERNANT l'arrêté ministériel du 23 juin 2021 les organismes municipaux ont le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations.

CONSIDÉRANT que la salle de réunion du conseil située au 15 rue Principale n'est pas assez grande pour respecter les consignes de distanciation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire nos assemblées de conseil à la salle du Club de l'âge d'Or au 17 rue Principale Notre-Dame-Des-Monts. Le public devra s'inscrire pour réserver leurs places pour assister aux réunions étant donné les places limitées.

13-RÉOUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC

RÉSOLUTION 2021-07-4554

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire la réouverture du bureau municipal le mardi le 6 juillet 2021, le bureau municipal sera ouvert et accessible au public. Toutefois, l'utilisation du téléphone et des services en ligne demeure la voie privilégiée pour la prestation de certains services. Les citoyens sont invités à ne pas se présenter au bureau municipal dans la mesure où il est possible pour eux d'obtenir le service par téléphone ou en ligne. La délivrance de la plupart des permis continuera de se faire à distance. Il est recommandé de téléphoner au préalable.

14-VARIA A) ACHAT D'UN MODULE POUR LE SKATE PARK

RÉSOLUTION 2021-07-4555

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'un nouveau module de skate park (rouli demi-lune #PF67015) chez Profab 2000 au montant de 11 695\$ plus les taxes applicables, transport inclus.

15- COMPTES À RATIFIÉS DE JUIN 2021

RÉSOLUTION 2021-07-4555

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	10 291.54\$
Eau potable;	\$
Total :	10 291.54\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents:

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

16- COMPTES À PAYER DE JUIN 2021

RÉSOLUTION 2021-07-4556

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juin 2021 :

Fonds d'administration :	72 888.59 \$
Eau potable :	<u>382.76 \$</u>
TOTAL :	73 271.37 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2021 paiement des comptes au montant de 73 271.37\$; au montant de 73 271.37\$ et autorise la Directrice générale à procéder au

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

17- SALAIRE DU MOIS DE JUIN 2021

RÉSOLUTION 2021-07-4557

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juin 2021 au montant de 13 685.21\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de juin 2021 au montant de 20 094.19\$

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO.

18-RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

19- PÉRIODE DE QUESTION

20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2021-07-4558

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De lever l'assemblée à 19 h 45.

Alexandre Girard,
Maire

Marcelle Pedneault,
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 16 août 2021. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.